

# Actualités de la TVB

**Romuald LORIDAN**

**Chargé de mission TVB – MEDDE**



**Groupe d'échange Trame verte et bleue  
Paris – 9 septembre 2014**



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Calendriers prévisionnels d'adoption des SRCE en métropole



- Elaboration du projet de SRCE en cours
- Consultation sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- Enquête publique sur le projet de SRCE en cours ou réalisée
- SRCE adopté

Source : MEDDE/DGALN/DEB/EN - Informations au 26 août 2014

Premier SRCE adopté  
en Ile-de-France le 21 octobre 2013

Trois nouveaux SRCE adoptés en juillet  
2014 :

- en Rhône-Alpes : SRCE adopté le 16 juillet
- en Nord-Pas-de-Calais : SRCE adopté le 16 juillet
- en Basse-Normandie : SRCE adopté le 29 juillet

Autres projets de SRCE en août 2014 :

- 8 mis en consultation
- 3 mis en enquête publique

Prévisions à ce stade :

Nombre de SRCE adoptés :

- fin 2014 : une dizaine
- début 2015 : 21

Source : Infos disponibles  
au MEDDE au 26 août 2014

# Actualités dans les DOM

## Réflexions locales dans le cadre de l'intégration d'un volet TVB dans les SAR



- ✓ SAR adopté fin 2011 => intégration TVB à sa révision
- ✓ Elaboration d'un schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (avec volet TVB) en cours



- ✓ SAR en cours de révision
- ✓ Etude stratégie régionale de la biodiversité (avec volet TVB) prévue



- ✓ SAR en cours de révision : projet arrêté par la Région Guyane en janvier 2014, enquête publique à venir
- ✓ Volet TVB alimenté par des études dédiées



- ✓ SAR adopté fin 2011 => intégration TVB à sa révision
- ✓ Etude d'identification de continuités engagée



- ✓ SAR en cours d'élaboration
- ✓ Réflexion sur le volet TVB en cours

# Appliquer les SRCE

---

· Etape suivante : prise en compte par les documents de planification et les projets des collectivités

Ex : Basse Normandie « Guide de bon usage du SRCE » => propose des méthodes pour SCoT, PLUi...

Plans d'actions des SRCE : coordonner, accompagner, former...

Dans les limites du SRCE : échelle des cartes, rapport aux documents de planification...



# Loi du 24 mars 2014 ALUR

---

- Ajout des enjeux biodiversité dans le rapport de présentation du PLU et continuités écologiques dans les actions des OAP
- Nouvelle possibilité dans le PLU : part minimale de surface non imperméabilisée ou éco-aménageable (« coefficient de biotope par surface ») L 123-1-5 III 1°
- Réécriture d'articles notamment le L 123-1-5 : rend explicite les objectifs TVB
- Limitation de la dérogation au principe d'urbanisation limitée (hors SCoT) L 122-2-1



# *Dispositions transitoires*

---

- . « Grenellisation » des SCoT et des PLU, notamment l'intégration des dispositions sur les continuités écologiques : délai reporté au 01/01/2017
- . Prise en compte du SRCE par le SCoT (ou le PLU en l'absence de SCoT) : dans un délai de trois ans (L111-1-1 code de l'urbanisme)
- . Délai de mise en compatibilité du PLU avec un SCoT approuvé : réduit à un an (sauf si cela nécessite une révision => trois ans)



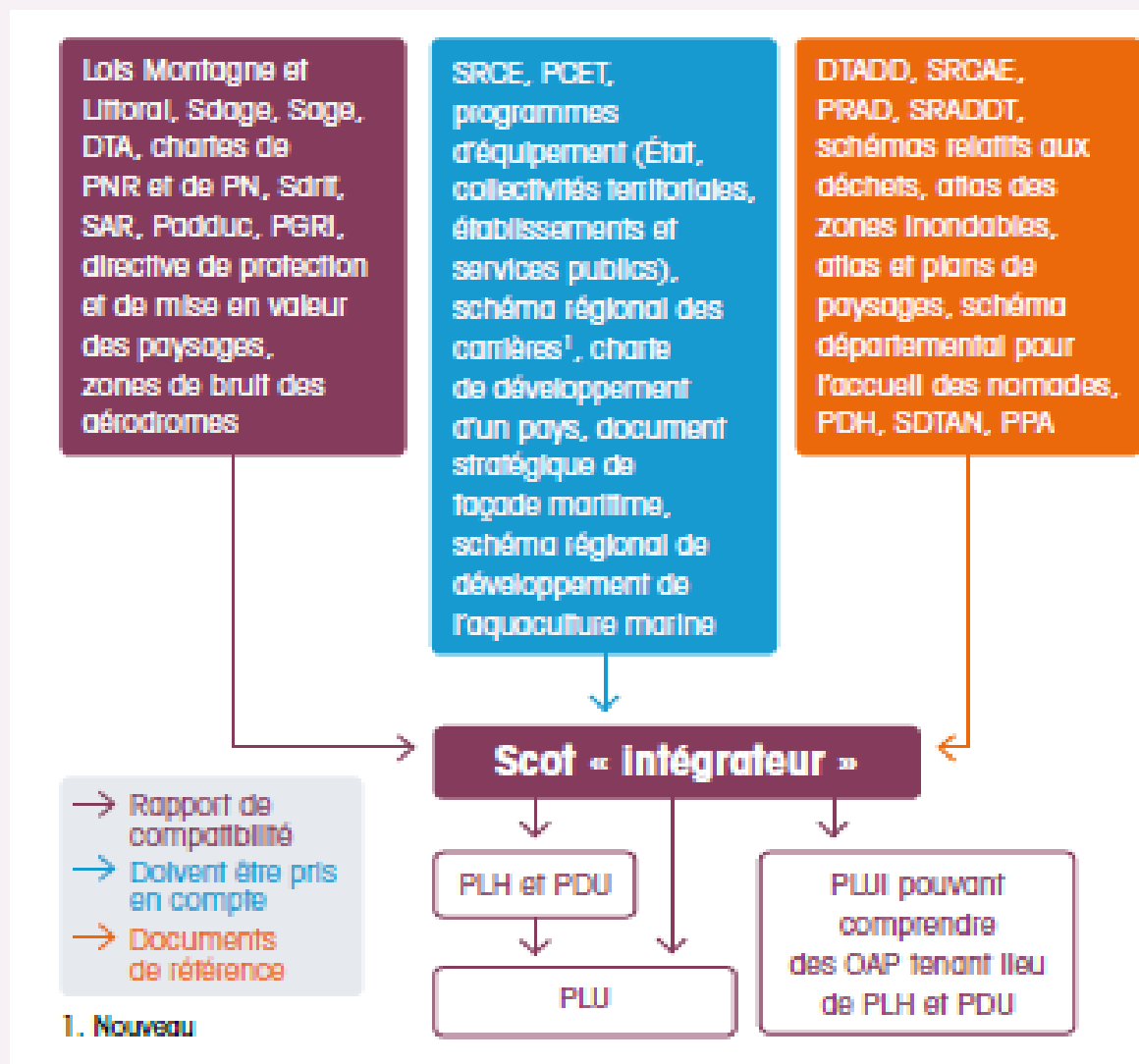
# *Loi du 24 mars 2014 ALUR*

---

- . Clarification du L 111-1-1 C urbanisme : hiérarchie, SCoT intégrateur
- . Plus d'opposabilité directe entre le PLU et les documents supérieurs
  
- . Transfert à l'échelle intercommunale de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, d'ici mars 2017



# Articulation des documents de planification





# *La prise en compte*

---

- Conformité > compatibilité > prise en compte
- Prise en compte (ONTVB/SRCE, SRCE/PLU et SCoT etc) : obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés
- Compatibilité (PLU/SCoT) : obligation de non contrariété aux orientations fondamentales de la norme supérieure

